



Logotype de la Semeuse soufflant sur une fleur de pissenlit, Eugène Grasset en 1890.



Colloque CELLAM 21-22 juin 2023 :

La dispersion

Le rapport émis par le HCERES au sujet du CELLAM en juillet 2021 signalait parmi les points faibles de l'équipe :

- p. 6 : « L'abondance de la production témoigne d'un dynamisme de chercheurs, mais parfois au détriment d'une cohérence ou d'une fédération claire au niveau des axes: ainsi la volonté parfaitement légitime de laisser le champ libre à des recherches individuelles aboutit à de multiples subdivisions qui témoignent de la **dispersion** de travaux ou projets, menés quelquefois par un ou deux chercheurs, et ce dans chaque axe »
- p. 9 : « L'effort de cohérence entrepris, s'il est indéniable, ne réduit pas le risque de **dispersion** que pointe le dossier d'autoévaluation.»

Le terme « disperser » et sa famille sont le plus souvent connotés négativement. Des quatre sens de « disperser » relevés par le Littré (II, 125) aucun ne saurait être immédiatement positif dans la mesure où il suggère l'affaiblissement par manque de concentration et de cohésion : « Jeter çà et là, détruire en jetant çà et là ; Répartir, diviser ; Mettre en fuite, dissiper ». Pourtant les citations et valeurs plus spécialisées relevées dans le même Littré permettent de supposer quelques vertus à la dispersion, que l'on se tourne du côté de l'étymologie (racine semen, la graine), de la stratégie militaire (citation de Ségur, Histoire de *Napoléon*, V, 2 : « La dispersion des corps d'armée étant indispensable pour qu'ils pussent trouver des subsistances dans ces déserts... ») ou de la physique (« Quantité dont un rayon de lumière s'élargit par l'effet de réfraction », c'est-à-dire « phénomène optique qui explique pourquoi la lumière blanche est séparée en ses couleurs constituantes lorsqu'elle traverse un milieu transparent »), voire du côté de l'anatomie (quand à la Renaissance Paré note que « les

ligamens se dispersent ... es membranes et muscles pour les renforcer »)... La dispersion est-elle du côté de la « vanité » (elle annule, elle réduit, elle affaiblit, elle fait perdre en concentration ; elle éloigne du centre, de l'essentiel, vers ce qui est moins important, ce qui est futile, inutile ; elle est à la fois efficacité moindre et attirance pour le divertissement) ou de la « vertu » (elle permet d'engendrer, de répartir, de couvrir l'espace, de partager, mais aussi de fuir le danger...)?

Loin de n'être qu'un mot relevé dans un rapport HCERES, la « dispersion » renvoie à des questions que le CELLAM aborde diversement, par exemple dans les séminaires « Vertus et vanité » et « Valeurs », mais aussi « Bohèmes » puisque les Bohémiens peuvent être imaginés comme « dispersés », « dissolus »... Sans prétendre à l'exhaustivité, la « dispersion » pourra être étudiée :

- en relation avec la figure auctoriale (diversité des pratiques et genres d'un auteur, des sources etc...)
- sur le plan poétique : la pièce et le recueil, le fin/ l'inachèvement : cf. la journée d'étude de l'ancien axe 2 ; structures et formes éclatées, continuités et discontinuités ; etc... ; herméneutique : du sens aux sens
- sur le plan de la réception/diffusion (une œuvre/des manuscrits ; une œuvre/ des traductions ; une œuvre/ des réécritures, une œuvre/ des adaptations etc...)
- en relation avec notre pratique de recherche : pluridisciplinarité et dispersion ? collaboration et dispersion ? le séminaire et la dispersion (racine *semen*, la graine)
- en relation avec nos statuts : dispersion et doctorat ; dispersion et statut d'enseignant-chercheur...

Dans quelle mesure peut-on convertir des représentations négatives de la dispersion en représentations positives et dynamiques ? La dispersion, pour le CELLAM, est-elle affaiblissement, fuite, destruction, ou bien couleurs de l'arc-en-ciel à partir d'un environnement en lumière blanche ? Le CELLAM est-il moins visible ou plus visible quand il pratique la dispersion ?

Les réflexions pourront prendre la forme de communications orales ou de tables rondes, avec publication en ligne pour ceux qui le souhaiteront. Les propositions sont à adresser à Claire Lesage et Christine Ferlampin-Acher pour le 15 octobre 2022.

